

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 67

chargée de l'examen du Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour une passerelle piétonne côté lac à Bellerive » (POS22/041)

Présidence :	Onaï REYMOND (Socialiste)
Membres présents :	Sarah DEPALLENS (Socialiste, rempl. Astrid LAVANDEROS BERRIOS); Yvan SALZMANN (Socialiste); Samson YEMANE (Socialiste); Alexandra GERBER (Les Verts); Alice GIRARDET (Les Verts); Ilias PANCHARD (Les Verts); Jacques PERNET (Libéral-Radical); Antoine PIGUET (Libéral-Radical); Françoise PIRON (Libéral-Radical); Gaëlle KOVALIV (Ensemble à Gauche, rempl. Magali CRAUSAZ MOTTIER); Mathias Paquier (Vert'libéraux, rempl. Graziella Schaller); Valentin CHRISTE (UDC)
Membres excusés :	-
Secrétaire :	Kelly HARRISON
<u>Municipal concerné :</u>	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur Sécurité et économie
<u>Accompagné par :</u>	Mme Florence NICOLLIER, cheffe de service, Economie M. Patrick ETOURNAUD, chef de service, Mobilité et Aménagement des espaces publics

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, rue du Port-Franc 18, salle de conférence n° 157

Date : 07.11.2022

Début et fin de la séance : 17h00 – 17h55

Après que la Présidente ait expliqué le déroulement de la séance, M. le Municipal présente Mme Nicollier, cheffe de service, Economie, qui s'occupe notamment de la gestion de l'activité des ports à Lausanne, et M. Eturnaud, chef de service, Mobilité et aménagements publics.

Suite à la présentation de son postulat, l'auteur du postulat rappelle que l'accès aux rives est un enjeu, notamment dans le canton de Vaud, où seules 50% des rives environ sont accessibles. Historiquement, certains mouvements se sont mobilisés sur ces questions, comme les Verts à Neuchâtel. La ville de Lausanne s'en sort plutôt bien, mais certains endroits restent difficilement accessibles, notamment en été. C'est le cas du passage devant la plage publique de Bellerive, qui a déjà fait l'objet d'une autre commission¹. Plusieurs scénarios avaient été étudiés et, parmi ceux-ci, il semble que celui du *statu quo* l'a finalement emporté. Des discussions à ce sujet sont prévues prochainement au Conseil communal. En ce qui

¹ Voir le rapport-préavis n° 2021/28, en réponse au postulat de M. David Raedler, « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc, « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien ».

Conseil communal de Lausanne

concerne Bellerive, il faut relever le dynamisme du lieu et son potentiel sous-exploité. Le sujet reviendra sans doute rapidement, mais une solution pourrait être de construire une passerelle côté lac ou au-dessus de la piscine, ce qui éviterait de devoir passer par l'avenue de Rhodanie. Le passage par le trottoir est peu agréable à cause des voitures qui circulent à une vitesse assez élevée et de la cohabitation avec des cyclistes. Enfin, il est important de revitaliser les rives pour assurer la compensation écologique. M. le Municipal a fait des efforts sur ce sujet, qu'il faut saluer. La proposition actuelle est vague, l'objectif étant de relancer la discussion sur l'avenir de l'accès aux rives de Bellerive en laissant une certaine liberté aux commissaires.

Suite à l'ouverture de la discussion générale, une commissaire qui a fait partie de la commission précédente demande où la passerelle serait située sur le lac, car le bord du lac et les cours d'eau ont rarement été laissés à l'état naturel, ce qui est problématique pour l'environnement. Plus la passerelle sera proche du bâtiment, mieux ce sera. Il faut aussi prendre en considération l'impact d'une construction sur la vue. La passerelle de Zurich abîme en quelque sorte la plage. Il faut trouver une solution pour les piéton-ne-s, sans toucher le lac. Un commissaire, habitant du coin, comprend la frustration de devoir passer par la route en été et c'est pour cette raison que le postulat lui plaît, même si la solution proposée ne le convainc pas. Compte tenu du nombre de passant-e-s *versus* le nombre de personnes à la piscine, il fait plus sens de construire un accès depuis la piscine pour aller au lac, avec une partie de la plage privatisée. Une commissaire partage aussi les craintes liées à l'environnement mais soutient le postulat. Elle affirme qu'il y a la possibilité de « construire une passerelle sur le lac *ou* sur les rives » mais précise que la construction sur l'eau doit être la solution de dernier recours et qu'il faut privilégier la construction sur la terre. L'exemple zurichois est particulier, car il n'était pas possible de construire sur les rives à cause de bâtiments classés et de la fraie de certains poissons. Il faut aussi prendre en compte le conflit d'utilisation sur les rives ; construire sur le lac est souvent une solution de facilité, qui ne doit pas devenir un réflexe. Pourquoi ne pas construire une passerelle pour passer par-dessus la piscine, par exemple ?

Un commissaire qui est lui aussi concerné par le problème d'accès aux rives en été est assez favorable au postulat. Il est d'accord sur le fait que l'espace à l'est de Bellerive mériterait d'être plus exploité. Il faudrait voir s'il existe d'autres possibilités qu'une construction sur l'eau et il ne sait pas encore s'il acceptera le postulat. Il demande à M. le Municipal s'il existe des lois concernant les constructions sur l'eau ; il ne sert à rien de s'égosiller si ce type de construction est interdit. Selon un commissaire, la construction d'une passerelle semblable à celle de Zurich est esthétiquement défendable car c'est une manière de se promener et d'avoir un contact direct avec le lac. Le projet de construire une passerelle qui permet de contourner la piscine n'est pas choquant, tant qu'il est mené de manière convenable et dans le respect des biotopes. Il faut faire attention à inscrire la construction dans la réalité du lieu.

Un autre commissaire, qui a aussi participé aux débats de la commission précédente, mentionne qu'à l'époque l'impulsion du *statu quo*, si on peut l'appeler ainsi, était due à l'ancien Municipal, plutôt hostile à ces idées. Il ne comprend pas pourquoi l'idée de garder la piscine fermée en été, avec des contrôles d'accès par une sorte de *pass* pour les personnes ayant payé l'entrée, n'a pas été adoptée. L'un des éléments qui avait été mis en avant était le fait que les usagers et usagères souhaitaient que la piscine reste un endroit dans lequel les enfants puissent jouer avec un peu moins de surveillance que dans un lieu totalement public. Le présent postulat parle d'accès aux rives, mais qu'entend-on exactement par ce terme ? Il n'est pas question ici de propriétés cossues, pieds dans l'eau, qui empêchent l'accès au lac,

Conseil communal de Lausanne

mais d'une piscine publique dont l'accès s'opère grâce à une modique contribution d'entrée qui ne couvre même pas les frais effectifs. Parler d'un droit à un cheminement continu le long des rives est autre chose que de parler de droit d'accès aux rives. En l'occurrence, ces rives sont accessibles, tant que l'on paie l'entrée en été. En ce qui concerne la construction d'une passerelle, il faut prendre en considération la question de la vue et du paysage, de l'emprise sur la nature, de la surveillance éventuelle de cette passerelle, et des matériaux de construction. Pour éviter les conflits d'usage, il faudra interdire tous les modes de déplacements qui ne coïncident pas avec une vitesse de promenade piétonne raisonnable. Il y a aussi des problèmes de gabarit, car si l'on imagine deux poussettes qui se croisent, celles-ci devront être limitées en taille. Le postulat pose des questions intéressantes et ressuscite un débat qui a déjà eu lieu. A court terme, d'autres priorités sont néanmoins plus importantes. Vu l'état des finances, il vaut aussi mieux mettre son attention ailleurs.

Une commissaire qui rejoint les avis favorables exprimés, précise qu'une passerelle en bois sur le lac permettrait un accès différent, qui peut aussi être une attractivité touristique intéressante. De nombreuses études ont démontré le fait que se promener à pied au bord de l'eau et proche de la nature est bénéfique pour la santé. Comme défenseuse de la piscine de Bellerive, où des milliers de personnes prennent des abonnements chaque année, il est difficile d'imaginer l'installation de barrières qui empêcherait les familles de se sentir en sécurité et de profiter de leurs vacances au bord de l'eau. Ce sentiment de sécurité et de bien-être doit être préservé. Elle soutient le projet de passerelle réservée aux piéton-ne-s. Les vélos pourront passer par la route sans que cela ne pose problème. Un commissaire rebondit sur l'argument touristique et demande ce qui se passera pour l'accès entre la passerelle et Ouchy. Le problème étant le même puisqu'il n'y a que le passage par le parking ou par l'avenue de Rhodanie. Par conséquent pour aller jusqu'au bout du raisonnement, si on parle d'intérêt touristique, celui-ci ne s'arrête pas à la piscine, mais s'étend jusqu'à Ouchy. Un autre commissaire rebondit à son tour en interrogeant sur la possibilité de prolonger la passerelle à l'avenir ? Ce serait une bonne chose pour les personnes qui pratiquent la course à pied, par exemple.

Une commissaire mentionne la situation des personnes âgées et à mobilité réduite. En effet, beaucoup d'accès au lac ont été ouverts mais les personnes qui n'ont pas confiance dans leur mobilité n'iront pas dans un accès non surveillé. La piscine de Bellerive reste le seul endroit à Lausanne où ces personnes se sentent en sécurité. Il faut préserver cet endroit surveillé et nettoyé pour les familles, qui ont le sentiment d'être en vacances, et pour les personnes âgées, qui n'ont pas beaucoup d'endroits où aller. Par ailleurs, comment cela se passe-t-il à la piscine de Pully ? Il faut aussi faire un détour durant l'été. Les gens à Pully ne semblent pas s'attendre à passer par la piscine pour accéder au bord du lac. La passerelle à Bellerive pourrait longer le bâtiment et faire une boucle, ce qui rajouterait un peu de distance aux piéton-ne-s. La visite des lieux a montré une vue très belle, très naturelle. Une autre commissaire rebondit en demandant si le sentiment de sécurité et de vacances est incompatible avec un passage public. Est-il envisageable d'ouvrir le passage à travers la piscine, sur le chemin utilisé pendant l'hiver, sans avoir besoin de construire quelque chose de nouveau ? La commissaire précédente répond que la discussion de la dernière commission a porté sur cette question. Actuellement, tout est aménagé pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Un passage bloquerait l'accès au lac pour ces personnes car la surveillance serait impossible. Il ne faut toutefois pas refaire le débat de la dernière commission.

Conseil communal de Lausanne

L'auteur du postulat a répondu aux différentes questions soulevées ci-dessous. Il relève tout d'abord que le sujet du postulat a créé des débats similaires dans son groupe. Sans intervention du Conseil communal, le dossier n'avancera pas. Pour répondre à la question du cercle des destinataires de la passerelle, le postulat est clair sur le fait que ce sont les piéton·ne·s qui sont concerné·e·s par la passerelle. S'agissant des parkings, l'auteur mentionne qu'il faudra à un moment discuter de cet aspect car c'est un enjeu à Lausanne. Son groupe est clair sur les endroits où de la place pourrait être prise. Concernant l'intervention de la commissaire qui a mentionnée la situation à Pully, il connaît moins bien la situation là-bas mais il semble que la distance n'est pas la même et que le contournement n'est pas aussi compliqué. Le postulat de M. Vincent Rossi de 2007 ou 2008 demandait des plages à Ouchy². Cette avancée a eu lieu, mais faudra-t-il attendre 10 ans pour que la situation de Bellerive évolue ? Il faut voir si la commission actuelle veut faire bouger le dossier ou pas. Si cela part du côté de la Municipalité, cela pourrait être un projet pour une prochaine législature. La passerelle pourrait être en bois et assez fine. Contrairement à la passerelle à Zurich, il ne s'agirait pas d'aller au large, d'où l'ajout de la possibilité de passer sur les rives.

M. le Municipal rappelle que les enjeux sont multiples et contradictoires dès qu'il s'agit des rives lausannoises. S'agissant du présent postulat, il faut rappeler un certain nombre de contraintes très fortes. Premièrement, à sa connaissance, tous les groupes sont divisés sur le fait qu'il faut ou non transformer Bellerive par un libre accès pendant la saison des piscines. Certaines personnes estiment qu'il est possible de faire de la mixité d'usages. Il s'agit de faire une balance d'intérêts. Il n'y a pas de bonne réponse mais des choix. Construire sur le lac est très compliqué, non seulement du point de vue technique mais aussi du point de vue légal. Il faudra une autorisation cantonale, il y aura sans doute beaucoup de charges et cela pose des questions de mésusage. L'autre possibilité, a priori plus facile, est de construire sur les rives, en passant au-dessus, ce qui permet de garder les usages actuels et de résoudre le problème de passage. Mais la piscine ayant la note 2, il y aura des problèmes patrimoniaux. L'ensemble construit est très protégé au niveau cantonal et les milieux attachés au patrimoine le défendront. Il faudrait donc faire passer la passerelle sur le toit du bâtiment, ce qui ne simplifierait pas les choses pour les piéton·ne·s. La Municipalité étudiera naturellement ce que le Conseil communal lui suggère, avec néanmoins en préambule le gros débat sur la réponse donnée par l'ancienne Municipalité à l'ancien Conseil communal, en réponse à la demande de M. Raedler (cf. note de bas de page n°1). Si la réponse est refusée, cela voudra dire qu'une majorité veut qu'un projet soit redemandé et il faudra ensuite voir si ce projet suppose une passerelle ou non. C'est là qu'il y aura un débat et que les éléments permettront de clarifier la suite. Pour ce qui est de l'animation des rives, il remercie l'auteur du postulat d'avoir rappelé les efforts qui ont été faits à Ouchy. Les réflexions concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite sont toujours présentes. Compte tenu du fait qu'il y a différents niveaux de mobilité réduite, les demandes sont plus ou moins impactantes. Du côté de Vidy, deux barres parallèles qui s'enfoncent dans le lac ont été installées. La plateforme d'Ouchy permet de s'en approcher du lac mais il faut ensuite pouvoir supporter son poids avec ses bras pour accéder à l'eau. En plus de résoudre des problèmes d'accès à l'eau, il faut des systèmes qui permettent de se changer, etc. Enfin, s'agissant de la zone de Bellerive, les bains d'hiver accroîtront l'attractivité de l'endroit, y compris touristique.

L'auteur du postulat relève qu'il a refusé le rapport en commission la dernière fois. Pour lui, les deux votes sont différents : le scénario de la passerelle ou de quelque chose qui y

² Il s'agit du postulat « Création d'une plate-forme de baignade à Ouchy », déposé en 2007.

Conseil communal de Lausanne

ressemblerait n'a pas été étudié dans le rapport-préavis en réponse au postulat de M. Raedler et à la pétition de M. Dumusc. Le score du vote en commission sur le rapport-préavis montre que celui-ci a été accepté quasiment à l'unanimité. Certaines positions peuvent être complémentaires entre l'attachement au fonctionnement de Bellerive et la possibilité de pouvoir cheminer au bord du lac. Les enjeux sont différents ; accepter l'un ne force pas à accepter l'autre.

Une commissaire précise que si la passerelle passe du côté du bâtiment, cela ne ferait peut-être pas un cheminement plus court, mais la sécurité serait améliorée. Elle n'a pas bien compris le tracé proposé par M. le Municipal. Ce dernier répond qu'il y a des risques que les milieux attachés au patrimoine aient tellement d'exigences qu'il serait impossible de construire une passerelle dans le territoire de la piscine. La comparaison avec Pully est intéressante, car le cheminement n'est pas trop laid, en comparaison avec l'avenue de Rhodanie. Si cette avenue était plus agréable, peut-être que les gens y passeraient plus volontiers. Le bâtiment actuel, l'un des plus longs de Lausanne, crée un effet désécurisant pour les piétons. Deux commissaires ne voient donc pas de solutions. Ne vaudrait-il pas mieux réfléchir à l'amélioration du passage actuel côté Rhodanie, qui pourrait être végétalisé, par exemple ? Malgré le respect qu'ils ont pour le postulat, il semble qu'on se trouve dans la situation « essayé, pas pu ». Pour ces raisons, un des deux commissaires est d'avis de refuser le postulat. Ce sur quoi rebondit un autre commissaire en invoquant que le postulant réussira finalement à conduire le PLR à déposer un postulat pour demander la requalification de l'avenue de Rhodanie ! Il revient sur la question du cheminement dans la nature, évoquée précédemment. En l'occurrence, il ne s'agit pas de cela car la promenade se fait au bord d'une piscine et d'une pelouse rase, taillée au millimètre. Le cadre naturel est discutable. De plus, si on veut vraiment se balader dans la nature, il est possible d'aller du côté des Pyramides de Vidy. Il s'agit seulement ici d'un cheminement au bord de l'eau. Pour celles et ceux qui viennent du haut de la ville, il est possible de prendre le chemin des Plaines. Les problèmes de cheminement à Lausanne ne pourront sans doute pas se régler à coup de postulat. Enfin, si on veut assurer le cheminement entre la Jetée de la compagnie jusqu'à la gendarmerie du lac, pourquoi ne pas aller jusqu'à construire un pont-levis ?

Enfin un autre commissaire n'est pas certain que la piscine de Bellerive aurait pu se faire, vu les oppositions actuelles. Il a l'impression que la commission jette trop vite le tout. Il n'est pas persuadé que l'idée de la passerelle sur le lac ne puisse pas se faire sous certaines conditions. La commissaire qui avait invoqué les bienfaits de la nature sur la santé précise qu'elle ne parlait pas de nature pour les personnes qui étaient à la piscine mais de prolonger la sensation d'être dans la nature pour les personnes se promenant au bord du lac. Avoir l'impression d'être sur l'eau apporte un bienfait, un bien-être et une détente incomparables à ce qu'on peut ressentir en passant par le tunnel à ciel ouvert de Rhodanie.

Conseil communal de Lausanne

Conclusion de la commission :

La Commission propose de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Vote : 9 oui 2 non 1 abstention

Lausanne, le

La rapportrice :
Onaï REYMOND